



Communiqué de presse

Médecine générale : trop is te veel !

24 septembre 2020

Le Collège de Médecine Générale sensibilise depuis des semaines les autorités administratives et politiques quant à la surcharge administrative dangereuse au niveau des cabinets de médecine générale.

Il tient à rappeler aux autorités que la première mission des médecins généralistes est de pouvoir prendre en charge les patients présentant un problème de santé. Cette mission prioritaire est actuellement très sérieusement mise à mal par des trop nombreuses exigences administratives en rapport avec la crise Covid 19 qui ne devraient pas être à charge des médecins généralistes.

Le Collège de Médecine Générale soutient les points relevés par la Fédération des Associations des médecins Généralistes de Charleroi, et demande avec force et insistance aux autorités de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent en matière de communication pour que la population, les directions d'école et de crèche et les employeurs soient correctement informés. Nous insistons pour que les médecins ne soient pas dans l'obligation de délivrer une série de certificats tels que :

- Des certificats d'incapacité ou de quarantaine pour des enfants non malades qui fréquentent une classe ou une école à clusters.
- Des certificats d'aptitude à reprendre les cours après une quarantaine
- Des prescriptions de testing pour des enfants asymptomatiques renvoyés chez eux car ils sont supposés avoir été en contact étroit ou sont concernés par un cluster scolaire.

- Des certificats d'incapacité scolaire pour des enfants de moins de 5 ans vu qu'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire.
- Des prescriptions de testing « préventif » pour des étudiants amenés à effectuer des stages auprès de publics dits « à risque ».
- Des certificats de mise en quarantaine et des prescriptions de testing pour des travailleurs concernés par un cluster dans leur entreprise.

Faute de réaction idoine du Politique, le Collège de Médecine Générale a pris l'initiative de réunir en visioconférence, dans les jours qui viennent, les représentants de l'Office National de l'Enfance, des services de Promotion de la Santé à l'Ecole, de la médecine du travail et de la Taskforce pédiatrique afin d'unir leurs efforts pour une communication univoque et efficace pour mieux orienter la population dans ses demandes et inciter les autorités à simplifier au maximum à la fois les procédures pour accéder aux tests PCR, pour se mettre en quarantaine et pour retourner à l'école ou au travail après une quarantaine.

Les affections des voies respiratoires supérieures et autres viroses saisonnières sont déjà en augmentation. Il est urgent et impératif de libérer les médecins généralistes de ces tâches administratives pour qu'ils puissent assumer leurs tâches préventives et curatives dans les semaines et mois qui viennent...Mission de santé publique s'il en est !

À la suite des annonces d'hier du Conseil de Sécurité, dont certaines rencontrent nos revendications, nous serons particulièrement vigilants à leur application. Nous rappelons que de telles mesures de simplification et d'efficacité nous ont déjà été promises sans conséquences réelles sur le terrain...

- Fin du communiqué de presse -



Annexe- Communiqué de presse

Informations réservées aux journalistes – Ne pas publier

Pour plus d'informations concernant le communiqué :

Dr Christophe Barbut, Président – Gsm : 0477/24.42.51– email : ch.barbut@gmail.com

Dr Marie Hechtermans, Vice-présidente – Gsm : 0479/43.13.04– email : marie@hechtermans.net

Dr Paul Demunck, Administrateur - Gsm : 0476 22 80 25- email : demunckpaul@gmail.com:

À propos du Collège de Médecine Générale (www.lecmg.be)

*Le Collège de Médecine Générale (CMG) a pour ambition de rassembler **toute la médecine générale dans sa diversité en Belgique francophone.***

Neuf organisations en sont membres, il a notamment pour objectif de :

- ***promouvoir les intérêts de la médecine générale*** auprès des autorités et administrations au niveau fédéral, communautaire, régional et local.
- ***se coordonner avec les autres organisations de soins.***
- ***collaborer entre organisations et autorités compétentes*** en vue d'harmoniser des politiques de santé en matière de médecine générale.
- ***informer la population*** sur la médecine générale.

